



Fiche d'information plongeur extérieur (hors baptême)

Le CSA est un club associatif loi 1901, affilié à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM), dont les locaux sont situés aux Marquisats, sur les bords du lac d'Annecy.

Depuis plus de 60 ans (création du club en décembre 1962), le club et ses bénévoles évoluent avec la plongée, pour former et accompagner ses adhérents dans le développement de leur savoir-faire et savoir-être aquatique.

Notre structure très bien équipée est au service de notre objectif : du plaisir, sous l'eau, et aussi avant et après la plongée.

Organisation des plongées

Les plongées se déroulent **uniquement durant les heures d'ouverture du club**.

Nous vous remercions de nous prévenir avant votre venue afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions.

Les inscriptions à la plongée se font sur place :

- Le **samedi après-midi** entre 13h30 à 14h.
- Le **dimanche matin** et les jours fériés entre 8h30 à 9h00.
- Le mercredi en fin d'après-midi de mai à octobre entre 17h00 à 17h30.

Suite à l'inscription, un des directeurs de plongée du club organisera la plongée en fonction des conditions du milieu, des moyens matériels et de l'encadrement disponible.

Vous serez guidé pour le dépôt de vos affaires, le vestiaire et le respect des zones à risque.

Plonger sur le France

La plongée sur le France est une plongée carrée sur un fond de 43 m, dans un environnement lacustre.

La plongée est ouverte aux plongeurs disposant de la qualification PA40 (Plongeur Autonome 40 mètres) ou bien entendu supérieure (N3,..).

Le Club subaquatique Annecy propose un pack de 2 plongées, incluant une plongée d'adaptation avant de réaliser la plongée sur le France.

Selon le niveau et l'expérience des plongeurs, notamment en lac, le responsable des plongeurs extérieurs, le directeur technique ou le président du club pourront autoriser une plongée sur le France sans adaptation.

La plongée sur le France se déroule de préférence le dimanche.

Dans le cadre du club l'accès à la salle des machines et aux différentes cales est strictement interdit.

Seule une incursion sans plafond est possible.





Point administratif

Le Club Subaquatique Annecy est un club associatif affilié à la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins, vous devez donc présenter les éléments suivants avant la plongée :

- Votre licence FFESSM en cours de validité.
- Un certificat médical de moins d'un an.
- Vos brevets ou diplômes* de plongée :
 - Niveaux FFESSM ou équivalence CMAS : Ils sont pris en compte dans notre structure.
 - Niveaux PADI, SSI, ou autres : pour les certifications provenant d'autres référentiels, le directeur de plongée pourra reconnaître et/ou évaluer une aptitude (article A322-77 du Code du Sport). Dans tous les cas, cette reconnaissance d'aptitude se limite à l'espace 0-40 mètres (Annexe III-14 a - art. A322-77 du Code du Sport).
- Votre carnet de plongée (pour valider votre expérience).
- Vos attestations de TIV ou de ré-épreuve si vous souhaitez utiliser votre (vos) bloc(s).

*Les cartes plastifiées, le scan de la licence ou le passeport sportif sont également des justificatifs acceptés

Quel que soit votre niveau et votre expérience, **seul le directeur de plongée fixe les caractéristiques de la plongée** (A322-72 du Code du Sport).

Matériel

Le **Club Subaquatique Annecy ne prête pas de matériel aux personnes non-membres, en dehors des blocs et du lest.**

Nous prêtons :

- Des blocs air ou nitrox 32%.
- Des lests en plomb non-enrobés.

Si votre précédente plongée n'a pas été effectuée au lac d'Annecy, vous devez impérativement rincer soigneusement tout votre matériel afin de ne pas introduire d'espèces invasives.

Nous vous conseillons, de prendre en compte le froid et d'avoir au minimum une combinaison humide avec des gants et bottillons de 5mm ou plus.

Le club demande également pour tout plongeur d'avoir un bloc à 2 sorties et 2 détendeurs complets (1er et 2ème étage) eau froide.

Cas particulier des plongeurs recycleur :

- Votre machine doit être certifiée "CE"
- Les qualifications recycleur provenant de référentiels reconnus même non-FFESSM sont acceptées.
- Les plongeurs recycleurs doivent avoir un bail out au-delà de 6 mètres pour plonger en exploration au CSA (même hors encadrement).
- Le nombre de Directeur de Plongée Trimix étant très limité, merci par défaut de prévoir un diluant air.

Règlement des plongées

Il intervient soit au club en espèce ou par carte via notre lien  **helloasso**

<https://www.helloasso.com/associations/club-subaquatique-annecy/boutiques/plongees-exterieures>

Vous avez également la possibilité d'acheter un tee-shirt souvenir, une pochette, un carnet de plongée, un gonflage air ou nitrox 32%.

Il à noter que :

- Les plongées incluent un gonflage air ou nitrox 32%
- Les plongées ne sont pas remboursées et aucune remise n'est accordée

Le Club subaquatique d'Annecy vous souhaite une belle plongée !